

Yannick POMMELLET
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes
4, Place Pierre Sépard
94130 NOGENT-SUR-MARNE

Tél. 01.43.65.07.54
Port. 06.08.41.40.61
Email : pommellet.yannick@wanadoo.fr

ASSOCIATION A.R.D.E.U.R.
19, rue Bailly
92200 NEUILLY SUR SEINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Expert-Comptable diplômé par l'Etat inscrit au Tableau de l'Ordre à Paris
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Yannick POMMELLET
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes
4, Place Pierre Sémard
94130 NOGENT-SUR-MARNE

Tél. 01.43.65.07.54
Port. 06.08.41.40.61
Email : pommellet.yannick@wanadoo.fr

ASSOCIATION A.R.D.E.U.R.
19, rue Bailly
92200 NEUILLY SUR SEINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les membres,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.R.D.E.U.R. relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Opinion

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association A.R.D.E.U.R. à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunération et avantages versés aux membres du conseil d'administration ainsi que sur les engagement consentis en leur faveur, j'ai vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes. Sur la base des travaux, j'atteste l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

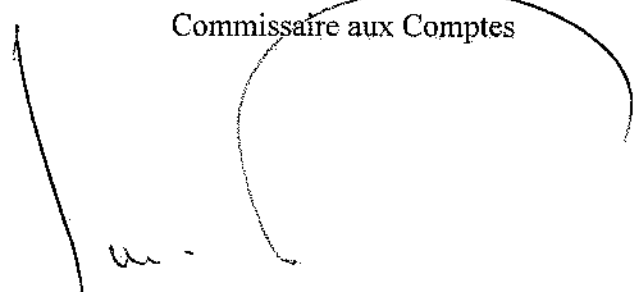
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreur, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriés en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Nogent-Sur-Marne, le 12 juin 2026

Yannick POMMELLET
Commissaire aux Comptes



BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 10/05/2026

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2025 (12 mois)				31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	20 630	20 630			480	0,04
Immobilisations corporelles						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	158 589	140 356	18 233	1,46	24 540	2,03
Immobilisations financières						
. Participations	30 000		30 000	2,41	30 000	2,48
. Prêts	16 871		16 871	1,35	7 933	0,66
. Autres immobilisations financières	26 244		26 244	2,10	26 244	2,17
TOTAL (II)	252 334	160 986	91 348	7,32	89 197	7,37
ACTIF CIRCULANT						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	542 731		542 731	43,51	444 712	36,75
. Autres créances	64 937		64 937	5,21	86 329	7,13
Charges constatées d'avance	25 096		25 096	2,01	22 115	1,83
Disponibilités	523 246		523 246	41,95	567 894	46,92
TOTAL (III)	1 156 010		1 156 010	92,68	1 121 049	92,63
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 408 344	160 986	1 247 358	100,00	1 210 247	100,00

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires		258 898	20,76	258 898	21,39
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves					
Report à nouveau		760 076	60,93	707 057	58,42
Excédent ou déficit de l'exercice		51 954	4,17	53 019	4,38
Situation nette (sous total)		1 070 928	85,86	1 018 974	84,20
	TOTAL (I)	1 070 928	85,86	1 018 974	84,20
FONDS REPORTES ET DEDIES					
	TOTAL (II)				
PROVISIONS					
Provisions pour risques				6 595	0,54
	TOTAL (III)			6 595	0,54
DETTES					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		42 499	3,41	58 141	4,80
Dettes fiscales et sociales		130 456	10,46	124 487	10,28
Autres dettes		3 475	0,28	2 050	0,17
	TOTAL (IV)	176 430	14,14	184 678	15,26
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		1 247 358	100,00	1 210 247	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS					
Legs nets à réaliser :					
- acceptés par les organes statutairement compétents					
- autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					
ENGAGEMENTS DONNÉS					

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 10/05/2026

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:							
Cotisations	11 700	0,37	12 160	0,41	-460	-3,77	
Ventes de biens et services							
- Ventes de prestations de services	2 931 353	93,11	2 738 640	92,23	192 713	7,04	
Produits de tiers financeurs							
- Concours publics et subventions d'exploitation	171 053	5,48	176 492	5,94	-5 439	-3,07	
- Ressources liées à la générosité du public							
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions	9 098	0,29	3 453	0,12	5 645	163,48	
Autres produits	15 363	0,49	5 413	0,18	9 950	183,82	
Total des produits d'exploitation (I)	3 138 566	99,69	2 936 157	98,69	202 409	6,89	
CHARGES D'EXPLOITATION:							
Autres achats et charges externes	363 302	11,54	288 031	9,70	75 271	26,13	
Impôts, taxes et versements assimilés	127 209	4,04	118 486	3,99	8 723	7,36	
Salaires et traitements	2 114 340	67,16	2 012 686	67,78	101 654	5,05	
Cotisations sociales	455 774	14,48	446 550	15,04	9 224	2,07	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 676	0,31	11 549	0,39	-1 873	-16,21	
Autres charges	24 119	0,77	28 322	0,95	-4 203	-14,83	
Total des charges d'exploitation (II)	3 094 420	98,29	2 905 624	97,85	188 796		
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	44 146	1,40	30 533	1,03	13 613	44,58	
PRODUITS FINANCIERS:							
De participation			18 000	0,61	-18 000	-100,00	
Autres intérêts et produits assimilés	9 671	0,31	15 346	0,52	-5 675	-36,97	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et							
Total des produits financiers (III)	9 671	0,31	33 346	1,12	-23 675	-70,99	
CHARGES FINANCIERES:							
Intérêts et charges assimilées			1 064	0,04	-1 064	-100,00	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et							
Total des charges financières (IV)			1 064	0,04	-1 064	-100,00	
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	9 671	0,31	32 282	1,09	-22 611	-70,03	
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	53 818	1,71	62 815	2,12	-8 997	-14,31	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:							
Total des produits exceptionnels (V)							
CHARGES EXCEPTIONNELLES:							
Total des charges exceptionnelles (VI)			6 595	0,22	-6 595	-100,00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			-6 595	-0,21	6 595	100,00	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 864	0,06	3 201	0,11	-1 337	-41,76	
Total des produits (I + III + V)	3 148 237	100,00	2 969 503	100,00	178 734	6,02	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 096 284	98,35	2 916 484	98,21	179 800	6,16
EXCEDENT OU DEFICIT	51 954	1,65	53 019	1,79	-1 065	-2,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	32 000		30 800			
Prestations en nature	41 040		39 840			
Personnel bénévole						
TOTAL	73 040		70 640			

A. R. D. E. U. R.
19 rue Bailly

92200 NEUILLY SUR SEINE

Annexe

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 1 247 358 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un excédent de 51 594 euros, présentée sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

L'Association A.R.D.E.U.R. met du personnel à disposition de ses clients - PARTICULIERS, ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS - dans des secteurs variés.

A.R.D.E.U.R. est compétente dans les HAUTS-DE SEINE et à PARIS et membre de la fédération nationale Coorace www.coorace.org. Administrée par des dirigeants actifs ou à la retraite, d'élus locaux, issus des secteurs de l'industrie, des services, de la banque, de l'humanitaire. A.R.D.E.U.R. est gérée par 9 permanents, sur 3 antennes dans le 92. L'Association propose, par le biais de missions ponctuelles ou régulières, à près de 451 demandeurs d'emploi de trouver un emploi stable.

SOMMAIRE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- État des immobilisations
- État des amortissements
- État des provisions
- État des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Effectif moyen

RÉMUNÉRATION, AVANCES ET CRÉDITS ALLOUÉS AUX DIRIGEANTS

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- du règlement ANC n°2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général
- et plus spécifiquement à l'article 5 du règlement ANC n°2023-03 modifiant le règlement ANC n°2018-06
- du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence,

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage prévue :

Logiciels informatiques	1 an
Agencements, aménagements, installations	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 4 ans
Mobilier	de 3 à 5 ans
Site internet	5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont composées majoritairement de clients (particuliers, sociétés et collectivités).

FONDS PROPRES

Les fonds propres sont constitués des apports effectués lors de la constitution de l'association et des excédents transférés sur la ligne report à nouveau.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Néant.

FONDS DÉDIÉS

Néant.

EMPRUNTS

Tous les emprunts et dettes financières divers sont valorisés à leur valeur nominale.

CHANGEMENT DE METHODE

L'exercice 2025 intègre l'application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03, relatifs à la modernisation des états financiers. Ces textes modifient la présentation du résultat exceptionnel, suppriment les transferts de charges et imposent une nouvelle structuration des états financiers.

Conformément aux modalités de première application, les changements sont appliqués de manière prospective, sans retraitement des comparatifs. Les principaux reclassements ont été effectués dans le bilan et le compte de résultat afin d'assurer la conformité aux nouvelles exigences réglementaires.

L'association applique notamment les principes énoncés dans le plan comptable associatif qui sont :

- la continuité de l'exploitation ;
- la régularité ;
- la sincérité ;
- le principe de prudence ;
- la permanence des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

État des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations	Augmentations		Diminutions		Valeur brute immob.	Rév. Lég. Val. Origine
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement							
Autres immobilisations incorporelles	20 630					20 630	
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements, constructions							
Installations techniques, matériel et outillages industriels							
Autres installations, agencements, aménagements							
Mobilier	83 711					83 711	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	14 889					14 889	
Emballages récupérables et divers	57 099		2 889			59 988	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL	155 700		2 889			158 589	
Participations évaluées par équivalence							
Autres participations	30 000					30 000	
Autres titres immobilisés	34 177		8 938			43 115	
Prêts et autres immobilisations financières	64 177		8 938			73 115	
TOTAL	64 177		8 938			73 115	
TOTAL GENERAL	240 507		11 827			252 334	

État des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	20 149	480		20 629
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	62 053	7 469		69 521
Mobilier	13 572	430		14 001
Matériel de bureau, informatique, mobilier	55 535	1 298		56 833
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	131 160	9 197		140 356
TOTAL GENERAL	151 309	9 677		160 986

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	480				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	7 469				
Mobilier	430				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 298				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	9 196				
TOTAL GENERAL	9 676				

État des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	2 503		2 503	
TOTAL Dépréciations	2 503		2 503	
TOTAL GÉNÉRAL	2 503		2 503	
Dont dotations et reprises : - d'exploitation			2 503	

État des échéances des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	16 871		16 871
Autres immobilisations financières	26 244		26 244
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	542 731	542 731	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	4 323	4 323	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	40 398	40 398	
- Divers	673	673	
Groupe et associés	1 043	1 043	
Débiteurs divers	18 500	18 500	
Charges constatées d'avance	25 096	25 096	
TOTAL GENERAL	675 879	632 764	43 115
Montant des prêts accordés dans l'exercice	8 938		
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	42 499	42 499		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	126 279	126 279		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	1 864	1 864		
- T.V.A.				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	2 313	2 313		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	3 475	3 475		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	176 430	176 430		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

ARDEUR : Annexe aux états financiers au 31 décembre 2025
Mission de présentation : voir le rapport de l'expert-comptable

V

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 320
Dettes fiscales et sociales	31 974
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir)	
TOTAL	36 294

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	25 095	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	25 095	

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Variation des fonds propres

	Au 01/01/2025	Affectation	Résultat	Au 31/12/2025
Fonds propres	258 898			258 898
Report à nouveau	707 057	53 019		760 077
Résultat de l'exercice	53 019	-53 019	51 954	51 954
Total	1 018 974	0	51 954	1 070 929

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

	Personnel salarié	Intervenants
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	6	451
Ouvriers		
TOTAL	9	451

RÉMUNÉRATION, AVANCES ET CRÉDITS ALLOUÉS AUX DIRIGEANTS

Les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération. Ils exercent cette activité à titre bénévole.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Conformément à l'article L 431 du règlement 2023-03 de l'ANC, l'Association comptabilise les contributions volontaires en nature dont elle bénéficie :

- Mise à disposition d'un local de 80 m² servant de siège social. Le local a été estimé au prix du marché à 32 000 € correspondant à la valeur locative de locaux à usage de bureaux à proximité du quartier Gouraud à Neuilly sur Seine soit 400 € le m² HT par an en 2025.

TABEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
SAS ARDEUR SOLUTION	30 000 €	221 220 €	100%	30 000 €	30 000 €	1 043 €	Néant	2 960 458 €	120 268 €	0 €

EVENEMENTS POST CLÔTURE

La Déléguée générale de l'association a fait connaître son intention de faire valoir ses droits à la retraite au cours du premier semestre 2026.

Afin d'assurer la continuité de la direction et du fonctionnement de l'association, le Conseil d'administration a engagé un processus de recrutement de son successeur avec l'assistance d'un cabinet spécialisé.

Cet événement, postérieur à la date de clôture, est sans incidence sur les comptes de l'exercice clos.

ARDEUR : Annexe aux états financiers au 31 décembre 2025
Mission de présentation : voir le rapport de l'expert-comptable